

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Avis administratifs

7408503801 - AA

Préfet de LA HAUTE-GARONNE - Préfet du TARN -
Préfète de l'AVEYRON

Programme pluriannuel de gestion 2024/2034 des cours d'eau du bassin versant Tarn aval

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté interpréfectoral du 30 avril 2025, une enquête publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général, au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, présentée par le syndicat mixte du bassin versant Tarn aval dans le cadre du programme pluriannuel de gestion 2024/2034 des cours d'eau du bassin versant du Tarn aval est prévue pendant une durée de 31 jours consécutifs, soit du mardi 10 juin 2025 à 9 h 00 au jeudi 10 juillet 2025 à 17 h 00.

La déclaration d'intérêt général permettra au syndicat mixte du bassin versant Tarn aval de mettre en œuvre les principales actions suivantes : travaux sur l'hydrobiologie des cours d'eau, restauration des zones humides, rénovation de la végétation en lien avec les milieux aquatiques ou les bassins versants, gestion des ressources eau en période d'étiage, amélioration des champs d'expansion des crues. Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès du Monsieur le président du syndicat mixte du bassin versant Tarn aval - Abbaye Saint-Michel 81600 Gaillac (05 63 41 10 00).

L'enquête publique se déroule sur le territoire des 85 communes suivantes : Département du Tarn : 81 communes - Alban, Albi, Ambialet, Andouze, Arthez, Assac, Aussac, Bellegarde-Mars Beauvau-Tescou, Bernac, Breys, Broze, Cadalen, Cadix, Cagnac-les-Mines Cambon d'Albi, Carles, Castanet, Castelnau-dé-Lévis, Cestayrols, Coufloubier Couris, Crepinet, Cunac, Curvalles, Le Dour, Fayssac, Fénols, Fralssines, L'Frassya, Florac, Fréjairolles, Gaillac, Le Garric, Garrigues, Girosseus, Graz Labastide-de-Lévis, Lagrave, Lamaliarrià, Lasgraisses, Lescure-d'Albigeois, Lisle-sur-Tarn, Loupiac, Lugaran, Marsac-sur-Tarn, Mèzeaux, Montans, Montels, Montgailhard, Montvalent, Mouleyts-Teulat, Orban, Parrot, Peyrols, Poulan-Pouzols, Puygouzou Rabastens, Rivières, Roquemaure, Rouffiac, Saint-André, Saint-Cirque, Saint-Grégoire, Saint-Jéry, Saint-Julien-Gaujac, Saint-Michel-Labadié, Saint-Sulpice-les-Pins, Sainte-Croix, Salles, Saussac, Senouillac, Le Squerouet, Sérenac, Taulis, Téou, Tercas, Trébas-les-Bains, Valdériès, Valence d'Albigeois, Villefranc d'Albigeois.

Département de Haute-Garonne : 2 communes Azas, Roquesrière.

Département de l'Aveyron : 2 communes Réquista, Saint-Jean-Dalnoüe.

Le préfet du Tarn est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête publique et d'en centraliser les résultats. Le siège de l'enquête publique se situe à la mairie d'Albi (16, rue de l'Hôtel-de-Ville - 81000).

Par décret du 21 mars 2025 de la présidente du Tribunal administratif de Toulouse, M. Jean-Claude BARTHES, retraité de la fonction publique d'Etat, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. M. Jérémie LEVOINE, Ingénieur principal fonction publique territoriale, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur sur plainte.

Le dossier d'enquête peut, pendant toute la durée de l'enquête publique, être consulté au :

- en version papier dans les mairies des communes suivantes : Albi (16, rue de l'Hôtel-de-Ville - 81000), siège de l'enquête publique, Alban, Gaillac, Saint-Sulpice-le-Pointe et Valence d'Albigeois aux jours et heures d'ouverture au public,
- en version papier au siège du syndicat mixte du bassin versant Tarn aval (Abba Saint-Michel - 81600 Gaillac) aux jours et heures d'ouverture du bassin versant Tarn aval (Abbaye Saint-Michel - 81600 Gaillac) aux jours et heures d'ouverture au public,
- en version numérique via un poste informatique situé au siège du syndicat mixte du bassin versant Tarn aval (Abbaye Saint-Michel - 81600 Gaillac) aux jours et heures d'ouverture au public,
- en version numérique via un poste informatique au siège de l'enquête publique (mairie d'Albi - 16, rue de l'Hôtel-de-Ville - 81000) aux jours et heures d'ouverture au public,
- en version numérique sur site internet des services de l'Etat dans le Tarn (www.tarn.gouv.fr), dans la Haute-Garonne (www.haute-garonne.gouv.fr) et dans l'Aveyron (www.aveyron.gouv.fr).

Toute personne intéressée peut demander communication, à ses frais, du dossier d'enquête en s'adressant au préfet du Tarn (secrétariat général aux affaires étrangères et diplomatiques - bureau de l'environnement et des affaires foncières - 81013 Albi cedex 9) dès la publication de l'arrêté interpréfectoral portant ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet aux mairies des communes suivantes : mairie d'Albi (16, rue de l'Hôtel-de-Ville - 81000), siège de l'enquête publique, Alban, Gaillac, Saint-Sulpice-le-Pointe et Valence d'Albigeois aux jours et heures d'ouverture au public,
- par courrier postal adressé au commissaire-enquêteur en mairie d'Albi (16, rue de l'Hôtel-de-Ville - 81000), siège de l'enquête publique, avec la précision suivante : « enquête publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général, au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, présentée par le syndicat mixte du bassin versant Tarn aval dans le cadre du programme pluriannuel de gestion 2024/2034 » et « cours d'eau du bassin versant Tarn aval ».

par voie électronique via l'adresse suivante : pref-dig-tarn-aval@tarn.gouv.fr.

Toutes les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables en mairie d'Albi (16, rue de l'Hôtel-de-Ville - 81000), siège de l'enquête publique, et sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn (www.tarn.gouv.fr), dans la Haute-Garonne (www.haute-garonne.gouv.fr) et dans l'Aveyron (www.aveyron.gouv.fr).

Parmi elles, les observations et propositions du public sont également requises par le commissaire-enquêteur aux lieux, pour les personnes et leurs enfants suivants :

- mairie d'Albi (16, rue de l'Hôtel-de-Ville - 81000), siège de l'enquête publique ; le mardi 10 juin 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 (Salles des Etats-Albigeois) et jeudi 10 juillet 2025 de 14 h 00 à 17 h 00 (salle Jean-Jaurès).

- mairie d'Alban : vendredi 13 juin 2025 de 9 h 00 à 12 h 00.

- mairie de Saint-Sulpice-la-Pointe (Pôle aménagement et cadre de vie - Esp. arc ce Auguste Millet - 416, rue du Capitaine Beaumont, 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe) : jeudi 26 juin 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.

- mairie de Valence d'Albigeois : vendredi 4 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 00.

Les observations et propositions du public formulées avant le mardi 10 juin 2025 de 25 à 9 h 00 ou après le jeudi 10 juillet 2025 à 17 h 00 ne sont pas prises en compte, quel que soit leur mode de dépôt, la date de réception faisant foi.

Les observations et propositions du public sont communiquées aux frêts de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le rapport d'enquête et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, à la préfecture du Tarn (secrétariat général aux affaires étrangères et diplomatiques - bureau de l'environnement et des affaires foncières, 81013 Albi cedex 9), à la préfecture de la Haute-Garonne, à la préfecture de l'Aveyron, dans les mairies des communes concernées, au siège du syndicat mixte du bassin versant Tarn aval ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn (www.tarn.gouv.fr), dans la Haute-Garonne (www.haute-garonne.gouv.fr) et dans l'Aveyron (www.aveyron.gouv.fr).

À l'issue de la procédure, la décision statuant sur la demande de déclaration d'intérêt général, au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, présentée par le syndicat mixte du bassin versant Tarn aval dans le cadre du programme pluriannuel de gestion 2024/2034 des cours d'eau du bassin versant du Tarn aval est prise par arrêté interpréfectoral des préfets du Tarn, de la Haute-Garonne et de la préfet, et de l'Aveyron.

740853801 - AA

Commune de SEYSES
Modification n°4
du Plan Local
d'Urbanisme

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2025-140 en date du 15 mai 2025, M. le Maire de Seyses a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

À cet effet, M. Bernard BOUJUVEAUX a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera à la mairie de Seyses, du mardi 10 juin 2025, 9 h 00, aux vendredis 11 juillet 2025, 17 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Seyses, les lundis et jeudis de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30, les mardis de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00, les mercredis de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Seyses située 10, place de la Libération, aux jours et heures suivants : lundi 10 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, mardi 11 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, mercredi 12 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, jeudi 13 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, vendredi 14 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, samedi 15 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, dimanche 16 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 00.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et formuler ses observations :

- soit en les inscrivant sur le registre d'enquête disponible en mairie,

- soit en s'adressant par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Venerque.

- soit par e-mail à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-venerque.fr

Les personnes intéressées pourront obtenir une copie du dossier d'enquête, sur demande et à leurs frais. Il sera également accessible pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet de la commune :

<https://www.venerque.fr/services/urbanisme-logement/>

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie de Venerque aux dates et horaires suivants :

- sur le site Internet : <https://www.mairie-seysses.fr/> ;

- en format papier et sur deux postes informatiques mis à la disposition du public, en mairie et à la mairie dématérialisée, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.mairie-seysses.fr/>.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête disponible en mairie ;

- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Seyses, 10, place de la Libération, 31600 Seyses ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante : enq.public@mairie-seysses.fr ;

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.mairie-seysses.fr/>.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au maire, seront mis à sa disposition au public à la mairie de Venerque pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

À la mairie de Seyses, à la date de clôture de l'enquête :

- à la mairie de Seyses ;

- sur le site Internet : <https://www.mairie-seysses.fr/>

Le mardi 10 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 13 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 20 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 27 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 31 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 7 août 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 14 août 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 21 août 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 28 août 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 4 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 11 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 18 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 25 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 2 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 9 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 16 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 23 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 30 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 6 novembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 13 novembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 20 novembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 27 novembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 4 décembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 11 décembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 18 décembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 25 décembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 1er janvier 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 8 janvier 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 15 janvier 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 22 janvier 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 29 janvier 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 5 février 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 12 février 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 19 février 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 26 février 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 2 mars 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 9 mars 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 16 mars 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 23 mars 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 30 mars 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 6 avril 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 13 avril 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 20 avril 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 27 avril 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 4 mai 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 11 mai 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 18 mai 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 25 mai 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 1er juin 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 8 juin 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 15 juin 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 22 juin 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 29 juin 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 6 juillet 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 13 juillet 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 20 juillet 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 27 juillet 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 31 juillet 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 7 août 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 14 août 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 21 août 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 28 août 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 4 septembre 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 11 septembre 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 18 septembre 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 25 septembre 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 2 octobre 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 9 octobre 2026 de 9 h 00 à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le vendredi 16 octobre 2026 de 9 h 00 à